

Arrêté n°081 - 2026 du 23 mai 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Bacqueville en Caux,

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant qu'un poteau télécom en travers de la Route de Varenville au niveau du n°8 au n°10 constitue un danger pour la sécurité publique ;

A R R E T E

Article 1er : L'accès à la Route de Varenville au niveau n°8 au n°10 est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 23 mai 2026

Aline MOREL,
Adjoint au Maire

